



fr.chabad.org

Les Juifs de Chouchane combattirent leurs ennemis le 13 et le 14 Adar, et n'eurent de répit que le 15 Adar, pendant lequel ils festoyèrent, alors que les Juifs du restant du royaume prirent revanche sur leurs ennemis le 13 Adar, et festoyèrent le 14 Adar.

Pour marquer cette distinction, les Sages fixèrent la fête de Pourim au 15 Adar pour les Juifs vivant dans des villes entourées de murailles, à l'instar de Chouchane, qui était alors une ville fortifiée, et au 14 Adar pour les Juifs vivant à la campagne ou dans des villes dépourvues de murailles.

Les Sages décidèrent que le critère d'existence de murailles ne devait pas tenir compte de l'époque où le miracle s'était passé, par égard à la terre d'Israël qui était alors détruite. Ceux-ci fixèrent que les villes qui possédaient des murailles à l'époque de Josué (au moment de l'entrée du peuple juif en Terre Sainte) fêteraient Pourim le 15 Adar, même si ces murailles ont été détruites par la suite. Par contre, les villes qui ne possédaient pas de murailles à l'époque de Josué fêteraient Pourim le 14 Adar, même si des murailles ont été érigées par la suite.

Ce jour du 15 Adar, pendant lequel Pourim est célébré dans les villes à remparts, porte le nom de « Chouchane Pourim ».